

Mais ce travail de psychologie et d'histoire prendrait trop de place.

L'organisation dont je viens de signaler l'originale entrée en scène il y a onze ans, a continué de se développer. J'en noterai quelques détails essentiels et j'indiquerai les tendances qui l'animent.

Dans la Confédération, on distingue d'abord deux grandes catégories de groupes : 1o les fédérations de Bourses du Travail ; 2o les fédérations de syndicats.

Ces deux catégories ont été assez longtemps séparées, chacune ayant son autonomie, se développant avec ses ressources propres et au moyen de son mécanisme particulier. Les Bourses contiennent des bureaux de placement ; et elles s'occupent de créer ou d'administrer des œuvres ouvrières. Les Fédérations de métier et d'industrie (syndicats) ont pour but essentiel de soutenir des grèves et de former des syndicats qui soient des instruments de lutte.

Un écrivain très compétent en matière de sociologie, M. de Seilhac, dit que le système des Bourses de travail est pour les ouvriers, à la fois, un ensemble de citadelles et d'écoles. Là, ils se sentent chez eux, et, en outre, ils ont de quoi s'instruire, au moyen de conférences et de bibliothèques. La Bourse, dit M. de Seilhac, est pour l'ouvrier ce que le cercle est pour le bourgeois riche."

Avant la guerre, il y avait environ 150 Bourses du travail. Notons qu'en général elles ont été établies avec le concours financier des conseils municipaux.

L'autre catégorie de groupes, formée par les syndicats, représente les chemins de fer, la métallurgie, l'imprimerie, l'industrie textile, les exploitations minières, le bâtiment, l'alimentation, etc. Il y a dans la Confédération, à côté des ouvriers, beaucoup d'employés et bon nombre de fonctionnaires. (Bien que le gouvernement ait défendu à ces derniers de former des syndicats, les syndicats d'instituteurs et d'autres agents publics existent et, malgré toutes les interdictions, agissent puissamment).

Comme je l'ai dit, la Confédération associe dans son cadre les Bourses et les Syndicats. Elle est administrée par un comité de 64 membres. Ce comité confédéral nomme trois commissions permanentes : 1o commission du journal ; 2o commission des grèves et de la grève générale ; 3o commission de contrôle.

En fait de grèves, la Confédération, pour en donner le signal, n'attend pas qu'un groupe de syndicats ou un syndicat ait pris une décision. Elle va au-devant et prêche continuellement dans ce but. Voici le règlement (article 16) : "La commission des grèves et de la grève générale a pour objet d'étudier le mouvement des grèves dans tous les pays. "Elle recueille les souscriptions de solidarité et en assure la répartition aux intéressés. Elle s'efforce, en outre, de faire toute la propagande utile pour faire pénétrer dans l'esprit des travailleurs organisés la nécessité de la grève générale. A cet effet, elle crée ou provoque la création, partout où il est possible de sous-comités

de grève générale". Elle envoie des subsides et elle fournit des conférenciers.

La Confédération prêche l'action directe y compris le boycottage et le sabotage. Ce dernier terme résume les procédés innombrables par lesquels les ouvriers en lutte avec leur patron, mais continuant de travailler dans l'atelier ou dans l'usine, font exprès une mauvaise besogne, gâchent exprès des marchandises, détériorent le matériel, c'est-à-dire, causent au patron tout le préjudice possible.

Et à l'égard de l'armée, et à l'égard de l'esprit patriotique, quel est le sentiment de la Confédération ? Jusqu'à la veille de la guerre, on avait grand lieu de croire que cette masse d'ouvriers était généralement perdue pour la cause de l'ordre et de l'esprit national. Chaque année, la Confédération publiait des appels pour détourner les conscrits de se rendre à la caserne. Elle a, coup sur coup, voté des déclarations affirmant que les vrais socialistes devaient, en cas de guerre, recourir à l'insurrection. Cette méthode était toujours approuvée par le Congrès de la Confédération ;... mais il y avait cependant des opposants et assez nombreux.

Ceux-ci, précisément, viennent de donner un bon exemple dont l'influence persistera et, sans doute, s'augmentera. Un très grand nombre de membres de la Confédération se sont battus courageusement. Même beaucoup de ceux qui, à la veille de la guerre encore, déclamaient contre l'esprit militaire et contre le patriotisme, même beaucoup de ceux-là ont été rapidement ressaisis par les meilleurs instincts et ont, — pendant quatre ans ! — supporté avec courage les terribles fatigues et les terribles dangers de la guerre.

On ne peut pas dire que la Confédération soit transformée. Toutefois, il est certain que la grande leçon acceptée et donnée sur les champs de bataille aura été féconde. Désormais, l'instinct et le programme révolutionnaires rencontreront, dans le milieu où ils étaient les maîtres, une opposition considérable. Parmi les Confédérés, beaucoup d'anciens insurgés forcenés seront disposés à se conduire en réformateurs raisonnables.

Il y a d'ailleurs dans le programme économique et professionnel de la Confédération certaines doctrines et certaines mesures qui sont rationnelles et justes. A cette catégorie appartiennent, par exemple, le repos hebdomadaire, la juridiction professionnelle, les bureaux de placement, la limitation des heures de travail, etc. Un des Français qui ont le mieux étudié ces divers problèmes, M. Martin Saint Léon, l'auteur de la magistrale *Histoire des Corporations de Métiers*, a résumé ainsi, ses impressions d'ensemble sur la Confédération Générale du Travail. "La Confédération m'apparaît comme la combinaison de deux éléments : l'un détestable, c'est hélas ! le plus en évidence et le plus actif, l'esprit révolutionnaire ; l'autre, qu'il faut chercher profondément sous la gangue et que l'on finit par y découvrir et qui est profondément bon, bien mieux, excellent, l'esprit professionnel, syndical,